



# BON DE COMMANDE TÉLÉMÉTRIE avec prêt/location du matériel pour votre VTT

Tarifs indicatifs en € T.T.C avec T.V.A. à 20%  
Applicable à partir du 15/05/2022

À nous retourner par mail à [contact@lpdv.eu](mailto:contact@lpdv.eu), nous vous contacterons  
pour convenir d'une date et d'un lieu de RDV

**Mail** .....

**Tél.** .....

**Prénom Nom** .....

**Adresse** .....

.....

Date .....

J'ai pris connaissance et accepté les conditions générales de vente TÉLÉMÉTRIE

signature

N° de commande .....

## 1. CHOISISSEZ UNE PRESTATION

### PRESTATION TÉLÉMÉTRIE pour 2 descentes :

- ✔ Notions sur le fonctionnement des suspensions
- ✔ Installation des capteurs et paramétrage
- ✔ Collecte des données après la 1ère descente
- ✔ Débriefing et ajustement des réglages
- ✔ Collecte des données après la 2ème descente
- ✔ Débriefing et ajustement des réglages
- ✔ Démontage des capteurs
- ✔ Envoi des données collectées



**FOURCHE**  149 €



**AMORTISSEUR**  159 €



**FOURCHE  
+  
AMORTISSEUR**  179 €



**FOURCHE  
+  
AMORTISSEUR  
+  
FREINAGE**  199 €



descente supplémentaire  29 €

## 2. CHOISISSEZ UN LIEU

**AU BIKE PARK du LAC BLANC** sur RDV lors de nos journées de présence - *durée approximative 1h30* -  Inclus

**NAVETTE** pour 3 descentes sur une piste à proximité de Colmar (68) - *durée approximative 4h* -  +199 €

**AUTRE LIEU** nous contacter au **+33 3 67 30 04 07** ou [contact@lpdv.eu](mailto:contact@lpdv.eu)

## 3. DONNEZ NOUS DES INFOS

VTT - *marque modèle année* .....

Débattement cadre .....

FOURCHE - *marque modèle* .....

Débattement .....

AMORTISSEUR - *marque modèle* .....

Course .....

PILOTE - *poids* .....

**Montant TOTAL** .....

dont T.V.A. 20% .....

Une caution d'une valeur de 2.249€  
(sans impact sur le plafond de votre carte)  
sera exigée avant le prêt/location

[www.lpdvsuspension.com](http://www.lpdvsuspension.com) - +33 3 67 30 04 07 - [contact@lpdv.eu](mailto:contact@lpdv.eu)

SAS LPDV 15 quai de la Fecht 68040 INGERSHEIM au capital de 10 000€ - RCS Colmar TI 823 927 637 - NAF 6312Z - TVA FR 71 823 927 637

**Préambule**  
Toute commande passée à la SAS LPDV est subordonnée à l'acceptation sans réserve, et au respect des présentes Conditions Générales par le Client, lequel reconnaît expressément être une personne physique majeure avec la pleine capacité.  
Les présentes Conditions Générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

**Objet**  
Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SAS LPDV fournit à ses Clients particuliers qui lui en font la demande, via un bon de commande, le prêt/location d'un équipement de télémétrie pour VTT.  
Les renseignements figurant sur les sites internet, catalogues, prospectus, tarifs et bons de commande de la SAS LPDV sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. La SAS LPDV est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.  
Les Conditions Générales applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

**Identité du prêteur/loueur**  
SAS LPDV - 15 quai de la Fecht - 68040 INGERSHEIM  
Courriel : [contact@lpdv.eu](mailto:contact@lpdv.eu) - Téléphone : +33 3 67 30 04 07  
immatriculé au RCS de Colmar T1 823 927 637

**Commande**  
Le Client pourra effectuer sa commande exclusivement sur un bon de commande en vigueur provenant de LPDV.  
Pour passer commande, le Client suit les différentes étapes en :  
- Cochant les cases correspondantes  
- Renseignant les informations nécessaires à la bonne préparation par LPDV ;  
- Renseignant le montant total de la commande  
- Transmettant le bon de commande par courriel ou en main propre à LPDV  
Les informations communiquées par le Client lors de la commande engagent celui-ci. Ainsi, la responsabilité de LPDV ne saurait en aucune manière être recherchée dans l'éventualité d'une erreur ou d'une omission lors de la passation de la commande.  
Le signataire de la commande déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions Générales.  
Chaque commande est considérée comme ferme de la part du Client donc non modifiable. La commande ne sera considérée comme acceptée que lorsqu'elle aura été confirmée ou exécutée par LPDV.  
Le numéro de commande est constitué du nom de Client concaténé avec l'année, le mois et le jour de la commande (exemple : Client XXX pour une commande le 25/04/2022 : N° de bon de commande = XXX20220425).  
La SAS LPDV se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait ou aurait existé un litige.  
Les données enregistrées par LPDV constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Celle-ci est archivée par LPDV dans les conditions et les délais légaux.

**Prix**  
Les tarifs applicables au Client sont ceux en vigueur au jour de la passation de commande tels que figurant au bon de commande.  
Les tarifs s'entendent nets, en euros, toutes taxes comprises.

**Caution**  
Un dépôt de caution d'une valeur de 2.249€ est demandé et sera encaissé en cas de non retour à la date et l'heure prévue.  
En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit être faite par le Client dans un délai de 48h aux services de police ou de gendarmerie, et LPDV doit être immédiatement averti. Si le Client justifie d'un dépôt de plainte LPDV établira une facture, d'un montant égal à la valeur neuve de l'équipement complet au nom du Client afin que celui-ci recoure à son assurance. Le montant sera restitué au Client si l'équipement est retrouvé en bon état, déduction faite des éventuelles réparations. Si le Client ne justifie pas d'un dépôt de plainte, le règlement d'une valeur de 2.249€ sera exigible immédiatement. A défaut de règlement, SAS LPDV se réserve le droit d'engager toutes poursuites, notamment judiciaires, pour obtenir le règlement.

**Modalités de paiement**  
Le paiement s'effectuera par CB ou par Paypal. Une facture établie par LPDV est envoyée par courriel.  
Les équipements ne seront pas posés avant la validation de la caution.

**Prêt des équipements de télémétrie par LPDV**  
Les équipements prêtés/loués restent la propriété exclusive de LPDV pendant la durée location/prêt. La location/prêt opère le transfert de la garde juridique du matériel et engage l'assurance responsabilité civile du client en cas de vol et pour l'intégralité des dommages qu'il pourra causer lors de l'utilisation et de la détention de celui-ci, et ce, jusqu'à la restitution du matériel à LPDV.  
Le Client ne peut pas prêter ou sous louer à un autre tiers le matériel fourni par LPDV. Il sera tenu personnellement responsable en cas de vol ou de casse quel que soit l'auteur du dommage.  
A la fin du prêt/location, LPDV procède à une inspection. Si le matériel est endommagé, non fonctionnel ou présente des pièces manquantes, LPDV exécutera la remise en état du matériel et prélèvera le montant de la remise en état sur la caution fournie par le client. Une facture détaillée sera transmise au client.

**Conditions particulières**  
LPDV se réserve le droit d'apprécier la capacité des usagers à utiliser un équipement de télémétrie dans le cadre du service de location/prêt. LPDV se réserve le droit d'exclure tout Client ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement) ou d'utilisation des équipements.  
LPDV se réserve le droit d'interrompre le service de location/prêt si les conditions d'utilisation des équipements ne sont plus appropriés ou indisponibles (panne des remontées mécaniques, mauvaises conditions météo, casse de matériel,...). Le Client ne pourra pas réclamer un remboursement total ou partiel de la prestation commandée.  
Le Client est tenu personnellement responsable de toute infraction au code de la route, ou aux règles de sécurité ainsi que des dommages corporels et matériels qu'il cause lors de l'utilisation du matériel loué/prêté

**Responsabilité du Client**  
Le Client déclare :  
- Être en bonne santé, être apte à la pratique du vélo, n'avoir aucune contre-indication médicale, et m'engage à ne pas utiliser le produit au-delà de ses capacités et respecter les règles de circulation et les consignes de sécurité.  
- Avoir la pleine possession de ses capacités physiques et mentales.  
- Avoir pleine conscience des risques liés à la pratique du vélo de montagne/de descente.  
- Avoir pleine conscience des blessures qui peuvent lui être infligées.  
Le client renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de LPDV, dès lors que :  
- Il est victime d'un vol ou d'un accident y compris lors des trajets dans le véhicule de LPDV  
- Sa responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage.  
Le client s'engage à s'assurer du parfait fonctionnement des équipements de télémétrie lors de son installation et signale immédiatement, avant son utilisation, tout dysfonctionnement constaté. Dans le cas contraire il reconnaît que le matériel prêté est en parfait état de marche et s'engage à l'utiliser avec soin.

**Confidentialité**  
Le Client s'engage à traiter comme confidentiels toutes les informations et tous les documents commerciaux et techniques, ainsi que tous les objets qui lui sont confiés, et s'interdit de les communiquer et/ou de les transmettre de quelque façon que ce soit à des tiers, sauf autorisation écrite préalable de LPDV.

**Responsabilité de LPDV**  
LPDV ne pourra être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation, détournement de produit ou mauvaise installation du matériel engendrant des dommages matériels ou corporels.  
La responsabilité de LPDV ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit (notamment préjudice commercial ou financier, perte de Clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, ainsi que toute action émanant de Tiers).

**Gestion et collecte des données personnelles**  
En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.  
En tout état de cause LPDV ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de la prestation de services. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé au Client de LPDV l'obligation ou non de fournir ces informations. Aucune information personnelle du Client de LPDV n'est publiée à l'insu du Client, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de LPDV et de ses droits permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis du Client. Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données. Conformément à la législation en matière de protection des données à caractère personnel (CNIL), nous vous informons que les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont mises à disposition de toute personne autorisée, au sein de LPDV, pour vous apporter une réponse adaptée. Ces informations ne seront conservées que pour une durée adéquate à cette finalité ou pour une durée conforme à la loi (obligation de conservation ou prescription).

**Force Majeure**  
Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.  
De convention expresse, sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux retenus habituellement par la jurisprudence française et sans que la liste ci-après soit limitative, les guerres, insurrections, émeutes, effets de la fission de l'atome, conflits sociaux, lock-out, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, pannes d'ordinateur ou d'équipements périphériques, blocages ou interruptions de fonctionnements des télécommunications ou des réseaux électroniques, interruptions durable de fourniture d'énergie, défaillance des systèmes informatiques, logiciels, réseaux du Partenaire intervenant directement ou indirectement dans la réalisation du Contrat.  
Pendant sa durée, l'événement de force majeure suspend pour la Partie qui s'en prévaut, l'exécution de ses obligations.  
Dans tous les cas, la Partie affectée par l'événement de force majeure devra faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'éviter, éliminer ou réduire les causes du retard et reprendre l'exécution de ses obligations dès que l'événement invoqué a disparu.  
Si le cas de force majeure venait à excéder trente (30) jours à compter de la notification visée ci-dessus, la Partie affectée aura la faculté de résilier de plein droit et sans indemnité le Contrat sans autre formalité que l'envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**Dispositions Finales**  
• Notifications  
Toute réclamation, demande d'information ou autre devra être adressée à LPDV à [contact@lpdv.eu](mailto:contact@lpdv.eu)  
• Cession du Contrat  
Le Client reconnaît que LPDV est expressément autorisée à transmettre, par quelque moyen que ce soit, le présent Contrat et les droits et obligations y attachés, à tout Tiers de son choix, y compris par voie de fusion / apport partiel d'actif / cession.  
Au besoin, le Client l'y autorise.  
• Loi applicable  
Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.  
• Attribution de compétence  
En cas de litige entre les Parties découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution du présent Contrat et à défaut d'accord amiable entre les Parties, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents de Strasbourg, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

**Matériel prêté/loué :**

- 1 unité d'acquisition
- 1 capteur pour fourche
- 1 capteur pour amortisseur
- 1 capteur GPS
- 2 capteurs de frein
- 1 capteur de vitesse
- 1 ensemble de fixation pour fourche
- 1 ensemble de fixation pour amortisseur

**Date et heure de début de prêt/location :** .....

**Date et heure de retour de prêt/location :** .....

**Commentaires**

signature